



Le jeudi 27 août 2015 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAÏDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS : BORDA MC -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Extension du réseau électrique pour construction Xalbat Bergara
- 4 - Demande de subvention au titre des amendes de police
- 5 - Conventions nouvelles activités périscolaires et contrats unique d'insertion et contrats à durée déterminée pour l'école publique
- 6 - Convention avec l'agence publique de gestion locale pour l'agenda d'accessibilité programmée des établissements communaux recevant du public
- 7 - Vente terrain à Julien Miramon
- 8 - Echange pour régularisation de l'assiette du chemin rural d'Etzetokoborda
- 9 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Extension du réseau électrique pour construction Xalbat Bergara

Dans le cadre du projet de construction de Mr Bergara Xalbat, chemin d'Etzetokoborda, une extension du réseau électrique de 180 ml estimée à 16000 € HT financés à 80 % par le syndicat d'électrification des énergies des PA est nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

4 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Le maire indique au conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg il est nécessaire de solliciter des subventions au titre des amendes de police destinés à financer des aménagements de sécurité (circulations piétonnières, parking pour les scolaires, aires d'arrêts de bus scolaires...)

Adopté à l'unanimité.

5 - Conventions nouvelles activités périscolaires et contrats unique d'insertion et contrats à durée déterminée pour l'école publique

Le maire rappelle que l'adjoint technique qui occupait les fonctions d'aide à l'enseignant en classe a fait valoir ses droits à la retraite en juillet dernier. Dans l'attente du recrutement d'une personne titulaire du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, il est nécessaire de créer :

- un contrat à durée déterminée d'adjoint technique de 24 heures annualisé du 16/09/2015 au 31/08/2016, (Surveillance de l'accueil périscolaire ; aide à l'enseignant en classe ; surveillance et service à la cantine scolaire ; entretien des bâtiments communaux)

- un contrat unique d'insertion de 20 heures annualisé du 01/09/2015 au 31/08/2016.(Surveillance de l'accueil périscolaire ; aide à l'enseignant en classe ; entretien des bâtiments communaux)

Il précise que les agents qui vont être recrutés à ces postes présentent toutes deux le concours d'Atsem.

(Entrée de Mme Jorajuria Mireille à 20h45 qui avait avisé de son retard)

Voté à l'unanimité des présents.

6 - Convention avec l'agence publique de gestion locale pour l'agenda d'accessibilité programmée des établissements communaux recevant du public

Le maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) pour le 1er janvier 2015.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de déroger à cette règle et de se mettre en conformité avec la loi.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Ce dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015

Le maire propose de confier à l'agence publique de gestion locale la réalisation de cet agenda pour les ERP et les IOP pour un coût estimé de 4522 euros.

Il demande aussi l'autorisation de signer la convention s'y rapportant et de déposer ce dossier auprès des services préfectoraux

Adopté à l'unanimité.

7 - Vente terrain à Julien Miramon

Le maire indique qu'il a été saisi d'une demande de Julien Miramon qui souhaite construire en partie sur le terrain appartenant à ses parents. Toutefois, ce terrain est insuffisant pour permettre une construction et il a sollicité la commune pour lui vendre une surface de 633 m² sur la parcelle communale contigüe cadastrée ZE 131.

Il précise que les époux Miramon ont toujours entretenu la bande de terrain conservée par la commune qui permet d'accéder au chemin de Xaran.

La question de l'intérêt à conserver cette bande de terre est posée et il est proposé de leur vendre l'emprise de la servitude qui devra rester en espace vert avec la mise en place d'une servitude au profit du fonds servant ZE 31.

Le maire propose de fixer le prix de vente à 60 000 euros.

Adopté à l'unanimité .

8 - Echange pour régularisation de l'assiette du chemin rural d'Etzetokoborda

A l'occasion du bornage réalisé par la famille Bergara pour le lot détaché à Xalbat Bergara, il est apparu que le chemin rural d'Etzetokobidea empiète sur la parcelle ZH 47 et qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de l'assiette cadastrale dudit chemin par les cessions suivantes :

- Cession par l'indivision Bergara à la commune : 240 m² sur la parcelle ZH 47,
- Cession par la commune à Mr Bergara Pierre 110 m² sur le domaine public.

Le maire propose que ces cessions interviennent pour l'euro symbolique et que les frais d'actes soient pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité.

9 - Questions diverses

Maison Errecartia:

Le maire, à titre d'information, a souhaité évoquer le devenir de la maison Errecartia qui se dégrade fortement et qui avait fait l'objet d'une occupation sauvage.

Il propose d'adresser aux zuraidar une note d'information pour que les candidats à l'acquisition de cette maison avec 2000 m² de terrain se fassent connaître.

Il précise qu'il a reçu des opérateurs et bailleurs sociaux qui souhaitent démolir purement et simplement la maison. L'architecte des bâtiments de France qu'il a reçu en mairie et à qui il a présenté la propriété ne souhaite pas la démolition.

Il rappelle que l'estimation de France Domaine pour la maison avec 2000 m² s'établit à 360 000 euros.

La question du problème d'accès à Errecartia et à la déchetterie est également posé.

Rencontre à la ferme :

Mr Larrechea informe l'assemblée qu'une "rencontre à la ferme" est organisée sur son exploitation par la FDSEA le samedi 12 septembre et précise qu'une information sera diffusée. Il y aura lieu de s'inscrire pour le déjeuner servi sur place.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHVERRIA D -

ELICEIRY S -

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZAMORA P -